Sgen-CFDT Aquitaine
8 rue Théodore Gardère
33080 BORDEAUX cedex
Tél. 05 57 81 11 40
Mail : bordeaux@sgen.cfdt.org

Le 17 novembre 2015.

Objet : Note du service du 13 octobre 2015.

Monsieur Le Directeur Académique,

Nous avons pris connaissance de votre notre de service du 13 octobre 2015 concernant les absences des élèves en raison des suivis liés aux soins sur temps scolaire.

Nous craignons les interprétations trop strictes et nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de certains élèves.

En effet, certains enfants scolarisés bénéficient de prises en charge extérieures. Ces prises en charges, souvent lourdes, sont organisées par rapport aux besoins de l'élève mais également en fonction des disponibilités des professionnels médicaux ou para-médicaux, ou des centres de soins (CMP ...)

Selon le BO n°6 du 7 février 2002 : « il n'y a pas lieu de s'opposer à des soins ou à des rééducations extérieurs à l'école pendant le temps scolaire. En effet il peut être nécessaire d'aménager, selon les besoins, les horaires scolaires pour concilier, dans l'intérêt de l'enfant, scolarisation et interventions spécialisées. »

Le plus souvent, ces prises en charges sont le résultat d'un long travail des équipes pédagogiques. Un dialogue approfondi avec les parents et de nombreuses réunions d'équipes éducatives, sont généralement nécessaires pour que les familles entrent dans ce projet pour leurs enfants.

Monsieur Le Directeur Académique, si nous sommes très attachés à l'assiduité scolaire, nous pensons que cette note de service peut être source de confusion autant pour les familles que pour les équipes pédagogiques, c'est la raison pour laquelle nous souhaiterions qu'un correctif ou des précisions soient apportés.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Raphaël RAMBAUD
Co-Secrétaire Général Sgen-CFDT Aquitaine